

Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) - Recommandation 490 : Grues de chargement

RS5118 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	311u
Formacode(s)	31709, 31795
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	02/03/2020
Date d'échéance	16/01/2025

Certificateur(s)

CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE · SIRET : 18003502402369

Partenaires habilités

568 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 568 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
A4 FORMATION	84240712400010	Former et organiser l'évaluation
AAA CENTRE DE FORMATION GARIBALDI	79373414600020	Former et organiser l'évaluation
ABC FORMATION	41310403500014	Former et organiser l'évaluation
AB CONDUITE	45383308900122	Former et organiser l'évaluation
AB CONDUITE	45383308900130	Former et organiser l'évaluation
ABSKILL	50943290200062	Former et organiser l'évaluation
ABSKILL	50943290200443	Former et organiser l'évaluation
ABSKILL	50943290200450	Former et organiser l'évaluation
ABSKILL	50943290200468	Former et organiser l'évaluation
ABSKILL	50943290200476	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 568 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rs5118-certificat-d-aptitude-a-conduire-en-securite-caces-recommandation-490-grues-de-chargement/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La Cnam a développé le dispositif CACES en vue de prévenir les risques liés à la conduite d'engins.

Ce dispositif définit les compétences pour conduire en sécurité des équipements concernés et les modalités de tests de ces compétences.

Il permet de remplir l'obligation réglementaire de formation adéquate (art. R.4323-55 du Code du travail). Cette certification reprend les compétences définies dans la recommandation R.490 citée dans le titre de ce dossier.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Conduire et utiliser une grue de chargement en sécurité pour le conducteur et les personnes de l'environnement

requiert les compétences suivantes, aussi bien théoriques (de 1 à 9) que pratiques (de 10 à 12).

S'y ajoutent des compétences spécifiques pour l'utilisation d'une télécommande (13) si le candidat a retenu l'option :

1. Appréhender les responsabilités des acteurs organisant l'acte de conduire (le constructeur, l'employeur, le contrôleur technique, le conducteur, du chef de manœuvre, ..).
2. Connaître la technologie des grues utilisées, la terminologie, les dispositifs de sécurité et de protection, les principes de fonctionnement, les équipements interchangeables ainsi que les modes de commande, de propulsion, de transmission ou de direction.
3. Comprendre les notions élémentaires de physique (masse, centre de gravité, surface au vent, équilibre).
4. Identifier les conditions d'équilibre de la grue et les facteurs de stabilité, et utiliser règles de stabilisation et courbes de charge.
5. Connaître et appliquer les règles de transport applicables aux grues de chargement (flèche et stabilisateurs), de signalisation sur site (plan de circulation et consignes) et d'arrimage des charges.
6. Connaître et maîtriser les risques liés à l'utilisation des grues (renversement, heurts, risques liés à l'environnement, chutes de l'opérateur).
7. Savoir exploiter les grues et maîtriser les principaux risques (opérations interdites, conduite en cas d'incident, dispositifs de sécurité et port éventuel d'EPI, effets des substances psycho-actives et des appareils électroniques sur la conduite).
8. Choisir et utiliser les accessoires de levage, en contrôler visuellement l'état, et respecter les règles d'élingage.
9. Connaître et effectuer les vérifications d'usage des grues (flexibles, crochet, châssis du porteur, structure de la grue).
10. Réaliser les prises de poste (environnement météo, balisage, risques environnants, adéquation) et les vérifications de la grue (documents, contrôle visuel, poste de conduite, état des dispositifs de sécurité, niveaux, issues de secours, ..).
11. Effectuer et maîtriser toutes les manœuvres de conduite de la grue : élingage de la charge avec utilisation des accessoires, manœuvres simples ou combinées, manutention de charge; communiquer avec le chef de manœuvre par tous moyens (visuel, radio, gestes conventionnels,).
12. Connaître et effectuer les opérations de repli de la grue en fin de poste et les opérations d'entretien quotidien et rendre compte des anomalies ou dysfonctionnements.
13. En cas de conduite au moyen d'une télécommande, connaître les commandes et les risques liés à son utilisation, effectuer les vérifications des équipements de transmission et exécuter tous les mouvements prévus pour l'engin avec la télécommande.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Le test CACES, défini par la recommandation R.490 de la Cnam, ne peut être effectué que par un organisme testeur certifié (OTC).

L'OTC est certifié par un organisme certificateur (OC) lui-même conventionné par la Cnam et accrédité par le CoFraC (organisme français notifié).

Les modalités de certification répondent aux règles fixées par la R.490 de la Cnam et le référentiel de certification CACES établi par la Cnam.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Candidature individuelle, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Les compétences sont attestées sur deux épreuves (théorique et pratique) par un testeur (différent du formateur) validé par son organisme testeur certifié.

Le CACES est délivré en cas de succès au test par l'organisme testeur certifié.

Base légale

Date de décision	02/03/2020
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	16/01/2025

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RS6997

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Les formateurs trouveront des informations complémentaires sur le CACES dans la brochure ED6348 éditée par l'INRS et téléchargeable en ligne

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5118/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	12 817
Parcours menés à terme	12 691
Taux d'achèvement	99 %
Période	02/2022 – 07/2025

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	13 399
Montant total engagé	12 794 529 €
Coût moyen par dossier	955 €
Durée moyenne	22 h
Période	01/2020 – 01/2025
France compétences	95 %
France Travail	2 %
Reste à charge titulaire	2 %
Entreprise	0 %
Compte d'engagement citoyen	0 %
Régions	0 %
OPCO	0 %
État	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.